

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL IV

MONTREAL, 15 AVRIL 1893.

No. 15

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

## EXEMPTIONS DE TAXES

Le Dr. Desmarteau, échevin du quartier St-Jacques, a donné à la dernière séance du Conseil de Ville avis d'une motion de la plus haute importance au sujet des exemptions de taxes.

Voici le texte de cette motion.

Qu'application soit faite à la Législature de Québec à la prochaine session pour un amendement à la charte de la cité, donnant le pouvoir à ce conseil d'imposer une taxe spéciale sur les propriétés actuellement exemptes de taxes, lorsqu'elles sont occupées par qui que ce soit pour l'exercice de quelque métier, occupation, profession, etc., en vue d'en retirer un revenu ou profit quelconque.

Cette question est une de celles auxquelles le CANADA-REVUE s'est attaché dès ses débuts. Nous en suivrons avec soin le développement.

## FARCES ET FARCEURS

Le *National* de Lowell me consacre, ainsi qu'au CANADA-REVUE, quelques lignes qu'il s'efforce de rendre aussi désagréables que possible à propos d'un article de M. Farrar sur les *Ruines Cléricales*.

Je n'aurais pas relevé les impertinences du grossier personnage qui m'attaque, si elles n'étaient pas de nature à causer un préjudice au journal dont j'ai charge comme directeur-gérant.

L'erreur commise par M. Farrar, bien qu'elle soit très flatteuse pour moi, ne peut m'être imputée en aucune façon. Je n'ai rien fait qui pût y donner naissance, et un peu d'honnêteté de la part du *National* l'eût dispensé de gaspiller inutilement son temps et son espace.

Les *Ruines Cléricales* dont je suis l'éditeur, mais dont je n'ai jamais réclamé la paternité, ne sont pas une nouvelle farce des gens du CANADA-REVUE. Les gens du CANADA-REVUE, qui sont au moins aussi honorables que ceux du *National*, ne s'amuse pas à faire des farces; surtout ils ne commettraient jamais la fumisterie de publier, comme le fait Mr. Lanthier, leur portrait dans

leur propre journal. Ils sont plus décents que cela.

Les *rédacteurs* du CANADA-REVUE s'occupent de questions sérieuses qu'ils traitent sérieusement. Que leur éditeur, M. Filiatreault, ait, ce qui est faux d'ailleurs, édité des journaux aujourd'hui défunts, c'est autre chose; d'ailleurs, s'ils sont disparus ils ont toujours eu l'avantage de ne pas rendre le dernier soupir entre ses mains. M. Lanthier ne pourrait peut-être pas en dire autant.

Le *National* préfère le *Prêtre Vengé* aux *Ruines Cléricales*. C'est son droit, et je ne le lui discuterai pas, sans pour cela me croire obligé à partager son opinion.

Quant au rôle du clergé dans la Province de Québec, le *National* pourrait nous dispenser de ses bons conseils, et surtout de sa pompeuse appréciation. S'il le trouvait si utile, si sain, si désintéressé, pourquoi diable ses rédacteurs ne sont-ils pas restés au Canada?

A. FILIATREULT.

## NOTRE JOURNAL

Il est curieux de voir avec quelle sollicitude notre tranquille existence est surveillée, et combien toutes les bonnes âmes s'inquiètent de notre chère petite santé.

— Comment va le CANADA-REVUE? Telle est l'exclamation que nous entendons à maintes reprises du matin au soir lorsque nous passons sur une rue fréquentée.

Aussitôt l'interlocuteur prend un petit air pincé, douloureux ou railleur, suivant le cas, mais généralement aussi peu sincère.

Nos vrais amis savent ce que nous faisons, où nous en sommes, et ne nous fatiguent pas de ces banalités.

— Tiens, le CANADA-REVUE n'a pas paru cette semaine?

— Votre journal ne paraît plus, hein?

— J'ai entendu dire que vous alliez cesser votre publication?

Voilà généralement la suite de la conversation, agrémentée de bons conseils, de consolations, de remerciements, un vrai bouquet de fleurs.

On avouera qu'il est parfaitement insipide de se voir en butte à de pareilles sottises que nous ne voulons pas relever.

Cependant, leur hypocrisie nous dégoûte. Tous ces cancons suintent les parloirs et les fabriques.

Nous n'aimons pas à parler de notre journal. Nous ne sommes pas de ces batteurs de grosse caisse qui bourrent leurs journaux de chiffres et de réclames flamboyantes pour épater le public.

Mais enfin, il faut bien nous décider à tuer illico ces canards éclos dans les œufs de Pâques offerts à la population bien pensante.

Le CANADA-REVUE fait donc savoir à ses amis et même à ses ennemis:—

1° Que sa santé est aussi satisfaisante que possible pour un journal injustement censuré;

2° Qu'il paraît régulièrement toutes les semaines, et doit être reçu chaque samedi par ses abonnés, à moins que le service des postes subisse une influence aussi supérieure que cléricale;

3° Qu'il n'a jamais été question de cesser la publication du journal. Ceci ne pourrait se faire que de la volonté des actionnaires, et les actionnaires ne veulent pas. — Chacun son goût,

Voilà qui est assez explicite.

Le CANADA-REVUE tient ferme, malgré les brèches douloureuses que lui a faites la condamnation épiscopale aussi injuste qu'arbitraire.

Depuis cet attentat à la liberté de la presse nous avons redoublé nos efforts, et cherché, en réveillant le zèle de nos amis, à compenser en influence la perte monétaire que nous avons subie.

Peut-être avons-nous réussi. En tous cas, un noyau nous est resté fidèle, et, ne fût-ce que pour lui, nous continuerons notre œuvre.

Mais nous avons le ferme espoir que des jours plus brillants luiront bientôt. De graves événements se préparent, et avant peu on entendra encore parler du CANADA-REVUE.

Certains chroniqueurs s'amuse à répandre une foule de bruits, de rumeurs. Nous ne pouvons rien dire à ce sujet, pour l'excellente raison que nous ne savons rien.

Nous avons confiance que le CANADA-REVUE

n'a rien fait qui pût lui mériter le coup qui lui a été porté.

Nous prétendons que la condamnation qui nous a été infligée est injuste et illégale.

Nous en avons souffert des dommages sérieux et immérités, qui auraient pu ou dû motiver une levée de la censure.

On n'en a pas jugé ainsi en haut lieu, et nous ne croyons pas avoir à faire de nouvelles démarches qui pourrait être aussi désolément infructueuses que la première.

Nous avons fait notre part de sacrifices.

On nous permettra bien aujourd'hui de reprendre nos droits.

DUROC.

## LIBERALISME

L'*Union Libérale* de Québec avait, nous ne savons pourquoi, lancé une pierre dans notre jardin à propos des exemptions de taxes des communautés religieuses.

Nous n'avons pas relevé cet enfantillage.

Il est facile de comprendre qu'à Québec, où la propriété a une valeur minime; où la proportion en valeur, des propriétés exemptes aux, propriétés taxées est petite; où il ne se fait pas de travaux coûteux ni d'améliorations importantes, le poids des exemptions de taxes ne se fasse pas lourdement sentir.

La situation est tout autre à Montréal, où nous sommes écrasés de taxes pour les embellissements faits à notre ville, et nous jugeons autrement les choses.

C'est purement et simplement une question de milieu.

La défense des communautés exemptes de taxes, par l'*Union Libérale*, valut à ce journal des compliments de la *Vérité*, qui ont été mal reçus et auxquels nos jeunes confrères répondent par une boutade dans laquelle nous sommes assez rudement pris à partie, comme suit:

Vous mentez sciemment dans chaque numéro de votre journal, quand vous représentez le CANADA-REVUE et les journaux *ejusdem farinae* comme les organes du libéralisme canadien.

Ces feuilles ont fait comme vous; s'inspirant à l'école des radicaux français, comme vous à celle des ultramontains, elles ont, avec vous, transporté ici, où

elles n'avaient pas d'actualité, les luttes désastreuses qui agitent la France depuis un siècle

Avec ceux-là nous ne sommes pas en *rupture de bau*, car nous n'avons jamais été de leur école.

Nous ne protesterons pas contre cet article pour la futile raison que nous sommes comparés aux castors.

La comparaison est désagréable mais pas pernicieuse.

Cependant, nous tenons à déclarer que nous n'avons pas été inspirés de l'école des radicaux français, et que nous n'avons pas transporté au Canada les luttes désastreuses qui agitent la France.

Les radicaux français n'ont rien de commun avec le CANADA-REVUE. Les doctrines que nous défendons ne viennent pas d'hier, elles ne sont pas écloses en France mais au Canada. L'école à laquelle elles appartiennent est celle des puissants esprits qui ont jeté les bases et fait la gloire de l'école libérale qui disparaît aujourd'hui devant un servilisme regrettable. Nous n'avons rien dit, rien proclamé qui n'ait été dit et proclamé avant nous par ces hommes dont la jeunesse devrait au moins ne pas renier la mémoire. Ils ont pu commettre des erreurs comme nous en commettons nous-mêmes, comme en commettent les sages de l'*Union Libérale*, mais ils n'ont pas mérité d'être ramenés au niveau de l'ardivel.

Maintenant, parlons un peu de la protestation faite par l'*Union Libérale* au nom du libéralisme canadien.

Notre confrère a parfaitement raison de nous répudier comme organe du libéralisme canadien; nous l'approuvons de nous rejeter du sein de cette puissante institution.

Le CANADA-REVUE prétend être l'organe de la liberté, des idées libérales, du libéralisme sous toutes ses formes et sous toutes ses acceptions, mais du libéralisme tout court.

Pas du libéralisme canadien, ni du libéralisme politique, ni du libéralisme catholique, du libéralisme pur et simple.

Nous faisons appel à tous les amis des grandes libertés qui intéressent le pays, liberté de la parole, liberté de la discussion, liberté de l'éducation, liberté de la conscience; nous ne nous cantonnons dans aucune école ou dans aucune-

secte actuellement existante : aucune ne répond à nos idées.

Mais aussi, on doit nous rendre cette justice que nous ne nous réclamons d'aucune.

*L'Union Libérale* a bien tort de nous refuser un honneur que nous ne sollicitons pas, celui de marcher à ses côtés sous le joug des compromis et des combinaisons politiques.

Nous suivons une ligne inflexible dont les persécutions ne nous ont pas fait dévier ; et nous ne nous arrêterons pas à de misérables calomnies, quand bien même elles viendraient de jeunes ingrats pour lesquels nous préparons une voie large et facile dans l'avenir.

Ce n'est pas nous qui profiterons du large sillon que nous traçons aujourd'hui et par lequel la jeunesse émancipée arrivera aux grandes destinées qui l'appellent.

Nous avons ouvert dans la forêt le chemin par lequel ils parviendront après nous à l'éducation et à l'affranchissement ; mais nous n'en sommes pas fiers pour cela.

Nous agissons en tout, franchement et honnêtement. La *Vérité*, qui n'est pas suspecte, est obligée de nous rendre cette justice en disant que " nous avons manqué de *prudence* au point de nous faire condamner par l'épiscopat."

Ce qui veut dire que nous aurions pu éviter le coup qui nous a été porté en nous couvrant du manteau de l'hypocrisie.

Nous n'avons pas voulu gagner notre salut à ce prix.

Comme tout le monde n'admirait pas cette conduite, nous avons rassuré les timides et mis les collaborateurs à leur aise en leur rendant la liberté.

La *Vérité* aurait tort de leur reprocher d'en avoir profité du moment où nous ne nous en plaignions pas.

LIBÉRAL.

Nous lisons dans la *Vérité* :

— A Roubaix, les socialistes ont fait éruption dans une réunion de catholiques, et ont fait un véritable massacre.

Comment pareille *éruption* a-t-elle pu se produire dans pareil milieu ?

## UN TERRORISTE

Le père Lacasse n'est pas le seul qui ait le triste courage d'insulter les patriotes de 37-38.

Il a des imitateurs, même aux États-Unis.

Par exemple, cela ne leur réussit guère là-bas.

La graine des bureaucrates n'y est pas en honneur.

Qu'on en juge par l'article suivant d'un journal de Minneapolis, *L'Œil* du 22 mars 1893.

Monsieur le rédacteur de *L'Œil* :

Le Rév. Père Soumis, dimanche le 5 mars, en entretenant ses paroissiens sur les sociétés, s'est permis indiscrètement de faire des réflexions injustes, et qui n'avaient nulle raison d'être, sur les braves défenseurs et patriotes de 1837 et 38.

Ce mouvement, dit-il, a été condamné par tout le clergé, à l'exception d'un seul membre. Cette assertion fautive et impatriotique ne peut être soutenue par celui qui l'a avancée. Je connais, par ma propre expérience, les amis et les ennemis de ce grand mouvement populaire parmi le clergé du Canada, surtout dans le diocèse de Montréal.

Le plus grand ennemi des patriotes de ces temps mémorables était l'évêque Lartigue, de Montréal, le plus grand favori du torisme Anglais. Il n'a pas rougi de sanctionner la cruelle cour martiale, composée d'Anglais, qui a condamné à la potence douze de ses plus braves ouailles, et qui en conduisit soixante-six à l'exil. Il avait fermé la bouche des prêtres de son diocèse, en tout ce qui concernait la cause patriotique et sacrée de sa patrie qu'il foulait à ses pieds avec un certain nombre des membres de son clergé, favorisant, par là, le plus grand ennemi des Canadiens-français, le tory Anglais.

Malgré les efforts inouïs de l'évêque Lartigue pour retenir le clergé sous les bannières tories, les patriotes avaient un bon nombre d'amis dévoués et patriotes de cœur et d'action parmi les membres du clergé du diocèse de Montréal ; entre autres ce digne prélat, Monseigneur Bourget, son évêque coadjuteur, que l'on surnommait *Le grand consolateur des patriotes* ; le Rév. Quintal, de Beauharnois, fervent patriote ; le Rév. Joseph Crevier, de Lacadie ; Rév. Turcotte, fait prisonnier ; Rév. Phalen, et d'autres dont les noms n'échappent. Ces messieurs n'avaient pas ouvertement favorisé ce mouvement, car ils étaient menacés, par l'évêque, de décapitation paroissiale.

Il est un fait bien connu ; c'est que l'évêque Lartigue n'a survécu que quelques mois après cette malheureuse affaire ; le chagrin et le regret ont été la cause principale de sa mort. Mais voici que le Rév. Soumis vient couronner sa première réflexion ou assertion par une autre aussi fautive et plus impatriotique encore par ces paroles : " Que la vénération dont on entoure les défenseurs des libertés canadiennes n'a point raison d'être." Ce langage grossier, insolent et ignorant peut être réfuté, même par le clergé du

Canada, qui lui-même donne l'exemple de vénération aux braves et regrettés défenseurs de leur patrie en 1837 et 38. Rien de plus juste et de mieux mérité ; et honneur à ceux qui savent respecter le vieillard aux cheveux blancs, qui dans sa jeunesse a tout osé, tout souffert, jusqu'à la condamnation à mort, pour la liberté de son pays, et honte à l'ingrat qui ose insulter à sa mémoire.

Jetons un coup d'œil sur le majestueux monument érigé dans le grand cimetière catholique de Montréal, surmonté de la croix et dédié aux martyrs et aux défenseurs de la patrie en 1837 et 38 ; les os de onze de ces patriotes reposent à l'ombre de ce monument national, et l'on voit, inscrit en caractères d'or, les noms de soixante-dix-huit braves patriotes ; (n'en déplaie au Rév. Soumis) preuve incontestable que la vénération des défenseurs de la patrie est reconnue de toute la population canadienne, y compris le clergé du Canada, où il serait, je crois, difficile de trouver un seul membre qui serait du même avis que le curé de l'église de Notre-Dame de Lourdes. Il est très regrettable que l'on se permette de lancer, du haut de la chaire, des assertions semblables et des réflexions aussi impatriotiques qu'elles sont dénuées de fondement. La jeunesse canadienne ne saurait être trop éclairée sur ce grand mouvement de 1837 et 38, dont le but n'était autre chose que : La conservation de notre langue, notre foi, nos mœurs, nos institutions et nos droits.

Je souscris, monsieur le rédacteur,

Un patriote condamné à mort, à cause des événements de 1838, et patriote plein de vie, ce 22 mars 1893, prêt à défendre, jusqu'à la mort, contre qui que ce soit, la mémoire sainte et sacrée pour moi de mes infortunés mais braves et loyaux compagnons qui, là-bas, au pays, sur le Mont-Royal, sont couronnés de la palme des martyrs. Honneur à ces héros ! Et tant qu'il en survivra quelques-uns, leur mémoire et leur noble conduite ne seront pas attaquées impunément.

V. O. S.

FRANCOIS TREPANIER

Voilà qui est parler en brave, n'en déplaie à toute la clique.

Hourrah pour le vieux patriote !

PATRIA.

### PIEUSES SUPERCHERIES

Nous empruntons au *Monde* ce qui suit :

Le *Monde* annonçait hier que les shérifs du Maine vendraient aux autres États la boisson saisie dans le leur. Cette étrange décision nous rappelle le fait de cette institution catholique de Québec qui, il y a quelques années, enlevait de sa bibliothèque les mauvais livres, et cherchait à les vendre à des particuliers.

Il faut bien que rien ne se perde, n'est-ce pas ?

BOUQUIN.

## ANCIENS MAGISTRATS.

La session s'est terminée sans que nous ayons pris enfin connaissance de ce réquisitoire si impatiemment attendu contre certains de nos juges qui sont journellement attaqués.

On prétend que la Chambre elle-même, par son président, a fermé la bouche au député qui entendait proférer des accusations sévères.

Si tel est le cas, la chose est triste, et la magistrature sera la première à en souffrir.

On ne saurait se dissimuler qu'elle traverse en ce moment une crise assez grave. Que de griefs invoqués contre elle ! Quelle lamentable peinture on fait en petit comité dans les salons et les conversations de son esprit, de ses mœurs, de ses relations ! Les juges passent quotidiennement sous les verges d'une implacable critique.

Où tout cela nous conduira-t-il ? Nous refusons d'admettre les nombreux et peu édifiants récits qui circulent sur certains magistrats ; mais l'impunité des attaques et l'inertie des juges flagellés ne risquent-elles pas à la fin d'ébranler toute confiance et d'entamer l'optimisme même le plus robuste ?

Cette singulière indifférence, nos ancêtres français, dont nous tenons nos traditions, judiciaires l'auraient sévèrement qualifiée.

Loin de laisser dire et de laisser faire, les anciens Parlements prenaient un sérieux souci de tout ce qui pouvait jeter quelque discrédit sur leur corps. L'honneur de chaque magistrat intéressait la corporation tout entière. Il suffit de consulter les collections manuscrites des Mercuriales tenues jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : on y verra avec quelle vigilance les cours souveraines d'autrefois s'occupaient de la bonne renommée de leurs membres. Trois ou quatre fois par an, les Parlements tenaient en Grand-Chambre des assemblées générales " pour traicter de leurs mœurs et façons de vivre ". Des magistrats se réunissaient pour s'administrer, selon leur expression, " des remontrances familières et fraternelles " dans l'intérêt de la justice ; cela ne se conçoit guère aujourd'hui. Mais la magistrature de l'ancien régime, imprégnée des idées chrétiennes, ne croyait pas

déchoir en empruntant aux monastères l'institution du "chapitre", où chaque moine, dans l'intérêt spirituel et moral de la communauté, vient battre sa coulpe et recevoir la semonce de l'abbé.

Les Mercuriales du XVII<sup>e</sup> siècle nous font connaître les maux dont souffrait l'ancienne magistrature, et avec quelle énergie virile elle en poursuivait la suppression. "Les inférieurs, — lisons-nous dans une Mercuriale du parlement de Provence, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1546, — les inférieurs prennent exemple de leurs supérieurs desquels doit venir la lumière". — "Quand le peuple, dit une autre, cognoistra que Messieurs de cette compagnie se corrigent entre eux et usent de correction fraternelle, les subjects auront occasion de les révéler et demeureront en crainte et en obéissance (*Mercuriale* du 31 janvier 1565)." Autre admonestation non moins austère : "Pour autant que les Etats d'une province regardent toujours à la bonne vie et conversation des magistrats souverains, requérons que tous mauvais exemples n'ayent point lieu en ceux qui sont de ce corps. Comment pourra-t-on corriger les autres des vices dont nous sommes atteints ? (*Mercuriale* du 18 janvier 1570)".

Il n'y avait point de pharisaïsme dans ces paroles. Sévères pour les autres, les magistrats l'étaient d'abord pour eux-mêmes. Faut-il citer les Molé, les Harlay, les LaVacquerie, les Lamignon ? Entouré de ses douze fils ou filles, le président Séguier renouvelle à son foyer la vie des patriarches de la Bible ; quatre de ses fils siègent au Parlement avec lui. Comme les hommes de plaisir se sentent petits devant de telles vertus, et quel vif sentiment de respect s'empare aussitôt des esprits les plus légers ! Mis en présence du chancelier de l'Hospital, Brantôme ne se sent plus d'humeur à folâtrer ; son accent devient grave : "C'estoit, dit-il, un "autre censeur Caton celui-là, et qui sçavoit "très bien censurer et corriger un monde corrompu. Il en avoit du tout l'apparence, avec "sa grande barbe blanche, son visage pale et "sa façon grave qu'on eust dit à le voir que "c'estoit un vray portrait de saint Hierosme. "Aussi, plusieurs le disoient à la Cour, tous les

"Etats le craignoient, mais surtout Messieurs de "la justice. Quand il les examinait sur leur vie, "sur leurs charges, sur leurs capacités, tous le "redoutoient, comme font les escoliers le principal de leur collège !"

Deux vénérables jurisconsultes d'Aix, échangeant plus tard leurs souvenirs de jeunesse, rappelaient avec quel recueillement vivaient les magistrats du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle. "Ils n'estoient vus, dit l'un d'eux, qu'aux rues conduisant au palais, et ils vivoient chez eux en si grande simplicité qu'au feu de la cuisine, quand le mouton tournoit à la broche, le mari se préparoit pour le rapport d'un procès, et la femme avoit la quenouille." Cette simplicité de mœurs était de règle dans les familles judiciaires, les plus riches et les mieux considérés ; on estimait alors que les magistrats devaient donner au peuple l'exemple de l'épargne, et ne pas lui offrir le spectacle d'un luxe irritant et corrupteur. Femme d'un magistrat, Mme Acarie apprenait à ses filles à se servir elles-mêmes. "J'étois orgueilleuse, écrivait plus tard sa fille aînée ; ma mère me chargea dans la maison des services les plus humiliants, ceux de balayer l'escalier ; et parce qu'elle s'aperçut que je prenois pour le faire les moments où je ne pouvois estre vue, elle m'enjoignoit de balayer à l'heure où il venoit le plus de monde, et de laisser la porte ouverte quand je le ferois." Une autre pratique de Mme Acarie était de ne jamais conseiller ses filles sur la couleur et la façon de leurs robes, de ne jamais demander leurs goûts pour la table. Mais n'était-ce pas le temps où les petits-fils mêmes de Louis XIV, le duc de Bourgogne et ses frères, n'avaient la permission que de manger du pain sec et de boire un verre d'eau à leur collation du matin ?

Encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, M. Charles de Ritbe constate chez des familles judiciaires de parlements de province la même simplicité vraiment noble. On y élève les enfants avec amour, dans une atmosphère d'intimité, de religion, de sciences et d'idées sérieuses qui leur permet de traverser toutes les impuretés de la société d'alors sans y rien perdre de la foi et des mœurs qui protégèrent leur berceau. Là les femmes savent

toujours faire tourner le rouet, et les parents veulent que leurs filles n'en perdent pas l'habitude, mènent de front le travail intellectuel et les soins du ménage. A Paris même, nous retrouvons les mêmes mœurs. "Ce que j'admire le plus en vous, écrivait à sa fille aînée le chancelier d'Arguessan, c'est que vous ne dédaignez pas de descendre du haut de votre éducation pour vous abaisser à faire tourner le rouet."

Des magistrats qui donnaient une pareille éducation à leurs enfants et qui se montraient chez eux les gardiens si vigilants de la morale chrétienne avaient le droit de défier la malignité publique : aucun commérage ne pouvait les atteindre. Aujourd'hui, la foule accueille avec avidité toutes les histoires fâcheuses qui circulent sur les magistrats. Déplorable disposition d'esprit ! Mais à qui la faute si un tel décri frappe tout un corps ? N'est-ce pas la faute de l'odieuse politique qui gâte et souille tout ce qu'elle approche ?

Que les juges cessent au plus vite de faire de la politique ; sinon, nous compterons bientôt de nouvelles ruines.

JUNIUS.

## UN CLERGE PROLIFIQUE

Il n'y a pas bien longtemps, j'en étais encore à croire, "dans ma candeur naïve," que la multiplication phénoménale, presque miraculeuse, de la race franco-canadienne était peut-être due, en partie du moins, à la vigueur physique de nos concitoyens et à la fécondité proverbiale de nos concitoyennes.

Il paraît que je me trompais du tout au tout. Aussi, cela m'apprendra à supposer témérairement que de vulgaires laïques puissent jamais se permettre de rien faire qui soit méritoire.

Dans le cas actuel, comme dans tous les autres, c'est le clergé qui a tout fait.

Je ne m'en doutais pas. *La Libre Parole* vient de me l'apprendre, et je suis d'autant mieux fondé à la croire, sur parole plus ou moins libre, que la *Semaine Religieuse* de Québec, un journal orthodoxe entre tous, reproduit cette nouvelle avec commentaires élogieux.

Afin que nul n'en ignore, j'ai découpé le tout, que je livre aux méditations de nos lecteurs pour la plus grande édification des populations indigènes. Voici ce que je trouve dans la *Semaine Religieuse* de Québec :

### A TRAVERS LES JOURNAUX

Nous détachons les passages suivants d'un excellent article de *La Libre Parole*, en date du 18 mars, sur l'enseignement classique :

"On a fait le reproche au clergé canadien — assez inconsidérément selon moi — d'avoir tenu la masse du peuple dans l'ignorance ; — probablement voudrait-on lui reprocher de n'avoir pas donné au peuple l'enseignement commercial et d'avoir négligé de propager la connaissance de l'anglais.

"Dieu soit loué qu'il ne l'ait pas fait ! Ce n'est qu'à cette condition de rester dans l'ignorance, que cette petite nationalité française, encore à l'état embryonnaire en 1763, put se maintenir, se développer, grandir. Que serait devenue notre langue, si les 65,000 Français, tristes épaves laissées sur les côtes du Nouveau-Monde après la tourmente qui repoussa la France d'Amérique, s'étaient mis à apprendre l'anglais, à recevoir un enseignement commercial ?.....

"Le besoin le plus impérieux de la jeune nationalité canadienne-française était, en 1763 et dans les années qui ont suivi, non pas d'apprendre l'art de s'enrichir, mais de se multiplier, de maintenir son culte religieux, sa langue et ses mœurs, toutes choses qu'elle ne pouvait faire que loin des villes. Là, dans ces vastes campagnes, luttant corps à corps avec une nature sauvage, abattant d'immenses forêts et groupés autour de l'église, qu'il était nécessaire de faire aussi belle que possible — car c'était pour eux la maison commune où ils venaient oublier leurs fatigues et se reposer au récit des joies que l'avenir leur réservait dans la vie future, — ces hommes primitifs, pour ainsi dire, n'avaient que deux ou trois pré-occupations : se multiplier, cultiver leurs champs, élever leurs bestiaux, parler français et se préparer à la mort.

"Ce n'est que par ce système aussi simple et sain que sévère, que de 65,000 êtres humains qu'ils étaient d'abord, le clergé est parvenu en cinq quarts de siècle à en obtenir deux millions de catholiques français."

Le directeur de *La Libre Parole* connaît et surtout comprend mieux notre histoire que l'auteur de la *Fin d'une légende*. C'est pour cela qu'il a écrit dans le même numéro "que la fête en l'honneur de Maisonneuve, le fondateur de Montréal, doit avoir exclusivement un caractère catholique, si nous voulons qu'elle ait une signification historique et lui conserver la couleur locale qui lui convient."

Cette fois on ne nous l'envoie pas dire.

Non seulement le clergé "a tenu la masse du peuple dans l'ignorance" mais il a bien fait de lui épargner les dangers de l'instruction, s'il faut en croire la *Libre Parole* et sa pieuse admiratrice, la *Semaine Religieuse* de Québec.

Si j'avais écrit cela, moi, j'aurais été excommunié d'importance par tous les cagots de la *Petite Eglise* et tous les Castors chers au cœur du père Ruhlmann.

Pour avoir osé soutenir la première de ces

deux affirmations, le CANADA-REVUE a été conspué par la cafarderie intransigeante. Que serait-ce s'il eût applaudi aux efforts de l'obscurantisme au lieu de les flétrir ?

Ce qu'il serait advenu en ce dernier cas est facile à conjecturer. Il eût passé pour un journal à bons principes, digne de toutes les bénédictions, doué d'un jugement surconnaissant, et surtout comprenant notre histoire.

Son crime n'est pas d'avoir signalé le mal ; c'est de ne pas l'avoir approuvé sans restriction.

Dire que le clergé a tenu la lumière sous le boisseau sans applaudir à cette mesure de politique transcendante, c'est une infâme calomnie.

Répéter la même accusation contre le clergé, tout en s'extasiant maladroitement sur la haute sagesse des grands patriotes qui, assure-t-on, nous ont sauvés de l'absorption au moyen de l'appauvrissement et de l'abrutissement à outrance, c'est faire œuvre pie ; c'est proclamer une vérité éclatante qui fait le plus grand éloge du clergé canadien.

Eh ! bien, les cagots en penseront ce qu'ils voudront, mais moi je ne crois pas que l'ignorance soit absolument nécessaire à la conservation des mœurs et de la langue d'un peuple issu d'une race honnête.

Je ne crois pas qu'il soit absolument nécessaire de rester pauvre et ignorant pour rester français de cœur et d'âme.

L'ignorance peut enfanter la superstition ; jamais elle ne constituera une sauvegarde contre l'impiété et l'irréligion.

Je crois que la *Semaine Religieuse* et la *Libre Parole* calomnient le clergé lorsqu'elles affirment que chez celui-ci il y a eu parti pris de nous empêcher d'apprendre l'anglais, de nous mettre dans l'impossibilité de nous instruire, de nous enlever tout moyen de nous enrichir, de nous parquer à la campagne, de faire de nous les bûcherons des Anglais, au bénéfice desquels les villes et leurs industries devraient être exclusivement réservées, tout cela de crainte de nous voir renoncer à notre langue et à notre religion.

S'il eût fait cela, il aurait pris le moyen le plus sûr de hâter notre anéantissement comme peuple distinct.

Les bûcherons et les porteurs d'eau d'un pays peuvent constituer une race de parias, ils ne peuvent ni former une nation, ni jouer un rôle important dans les destinées du pays qu'ils habitent.

Si nous marchons à pas de géant vers la décadence, ce n'est pas parce que nous sommes trop instruits : c'est parce que nous ne le sommes pas assez.

Quoi qu'on en dise, le besoin de multiplier sans cesse des êtres voués à la misère, condamnés à ne jamais apprendre l'art de s'enrichir, n'était pas le plus impérieux des besoins de nos ancêtres.

Je veux bien croire que l'on a développé chez eux outre mesure cet autre besoin, moins naturel, mais plus idéal, qui a eu pour résultat la multiplication des églises et leur ornementation dans la mesure du possible ; j'admets que la contemplation du bonheur qui leur était réservé dans la vie future leur a fait beaucoup trop oublier qu'on les volait à outrance en cette vallée de larmes ; je m'incline devant ces hommes primitifs, dont les deux ou trois préoccupations se bornaient à *se multiplier, cultiver leurs champs, élever leurs bestiaux, parler français et se préparer à la mort* ; mais je me demande si c'est avec des préoccupations comme celles-là qu'un peuple résiste aux efforts d'un ennemi puissant, qui a pour lui le nombre, la richesse, la force, l'instruction, l'esprit d'entreprise, la résolution bien arrêtée de marcher à la tête des progrès de la civilisation, et le parti pris d'absorber complètement ou de réduire en servitude les populations assez sottes pour se contenter des rôles les plus infimes.

Le système qui fait l'admiration de la *Libre Parole* et de la *Semaine Religieuse* a porté ses fruits. Nous nous sommes multipliés que c'en est une bénédiction. Seulement, notre influence devient de plus en plus nulle à mesure que nous nous multiplions.

La multiplication ne nous a pas réussi, tandis que ceux qui nous exploitent ont pratiqué, avec profit pour eux, et à notre détriment, l'addition, la division et surtout la soustraction.

Quant au clergé, il nous a été d'un grand secours. Il y a longtemps qu'on vous le dit,

mais jamais je n'en avais été aussi convaincu que depuis que j'ai lu la *Libre Parole* reproduite par la *Semaine Religieuse* de Québec.

Il y a des gens qui se figurent tout bonnement que les laïques peuvent faire quelque bien. Ils vous diront par exemple que ce sont les laïques qui ont fourni tous les fonds pour la construction et l'entretien des évêchés, églises, presbytères, institutions, de bienfaisance, d'éducation ou de charité. Erreur! C'est le clergé qui a payé tout cela.

Il y a aussi des personnes qui croient comme cela que ce sont les laïques qui se sont multipliés tout seuls. Pauvres gens!

Mais, c'est le clergé qui a tout fait!

C'est à lui qu'appartient tout le mérite de l'incomparable multiplication que l'on nous reproche et que l'on nous envie.

Pouvez-vous en douter lorsque la *Semaine Religieuse*, appuyée sur le témoignage irrécusable de la *Libre Parole*, vous affirme que "de 65,000 êtres humains qu'ils étaient d'abord, le clergé est parvenu en cinq quarts de siècle à en obtenir deux millions de catholiques français"?

Vous me direz peut-être que ces nombreux produits des exploits multiplicateurs du clergé ont été nourris par des laïques, et que ces excellents pères nourriciers ont bien quelque mérite pour avoir joué si patiemment le rôle de multiplicateurs honoraires.

Voyons! Entre vous, est-ce qu'un laïque peut avoir du mérite?

Vous me faites l'effet d'avoir des idées passablement entachées d'hérésie, et, de crainte de me compromettre à tout jamais dans l'estime de la *Semaine Religieuse* et de la *Libre Parole*, je m'empresse de vous tirer une révérence.

Un dernier conseil en vous quittant, ami lecteur: Au lieu de chercher midi à quatorze heures pour prouver que les laïques peuvent avoir un certain mérite, vous feriez bien mieux de songer à vous multiplier pour la plus grande gloire de notre prolifique clergé. JUSTUS.

Le curé de Ste Agathe des Monts, comté de Terrebonne, a refusé l'enterrement en terre sainte de Jean Michaudville qui n'avait pas fait ses Pâques. Le même curé aurait refusé de baptiser l'enfant de M. Hilaire Plouffe qui n'avait pas payé son supplément.

## LA DISCIPLINE POLITIQUE

Sous ce titre la *Minerve* a publié dernièrement un article qui n'a l'air de rien, au premier abord, mais qui pourrait bien être le point de départ d'un prêche général en faveur du *Castorisme* qui, chacun le sait, a des tendances féodales hors de saison.

L'instabilité des ministères, en France, dit la *Minerve*, remet en mémoire la parole de Horace Walpole, que l'extinction du parti, en politique, est le commencement de la faction.

Voilà trente ministères qui se succèdent, dans le pays de nos ancêtres, depuis mai 1873. Ces jours derniers, nous voyions encore la chute d'un ministère du jour. Le dernier ministère vivant ne compte pas non plus sur une longue existence.

Il est vrai que la politique des groupes fait, en France, une grande consommation de ministères, mais il ne faut pas s'alarmer outre mesure de cette succession de ministères. Les départements sont munis d'un personnel capable, trié sur le volet, et tous les emplois, du plus humble au plus élevé, sont à l'abri d'un caprice, d'une injustice ou d'une infamie gouvernementale. Une révolution peut bouleverser le pays, un changement radical peut s'opérer dans la forme du gouvernement, rien ne sera changé dans le personnel des ministres, et les officiers publics ne souffriront pas plus que ne souffrent les passagers d'un train lorsqu'un nouveau mécanicien monte sur la locomotive. Si les rouages de celle-ci sont en bon état, qu'importe le nom du conducteur!

C'est qu'en France, continue la *Minerve*, le jeu politique est entre plusieurs groupes, non entre deux grands partis, disciplinés en vue d'un but commun, comme en Angleterre et en Canada.

Oh! nous y voilà. Deux grands partis! Le premier, le parti conservateur, est le dépositaire de toutes les libertés, de toutes les perfections, de tous les droits, y compris celui de discipliner ses partisans; l'autre, le parti libéral, est le refuge de tous les insensés qui ont la manie de croire qu'ils trouveront un idéal politique et social ailleurs que chez les *Castors* qui en sont les dispensateurs patentés.

Certes, les volontés ou les désirs populaires ne formant que deux codes et pouvant être exprimés par deux hommes représentant deux partis, voilà l'idéal politique. Mais qui dit idéal dit fiction; par conséquent ce rêve d'unité, d'accord par consentement mutuel, de raisonnement sain ou de soumission disciplinaire est au moins aussi chimérique que l'illusion sans dangers dont se berce la France et que la *Minerve* expose en ces termes:

La France doit sa situation aux théories absolues de ses hommes d'Etat. La philosophie du dix-huitième siècle a

jeté dans les esprits le rêve de la perfection dans le gouvernement et de la liberté absolue. Avec une telle idée du gouvernement, de la liberté, aucun gouvernement n'est possible.

Ainsi la recherche de la perfection dans le gouvernement et l'usage de la liberté absolue en politique mettent un État démocratique dans l'impossibilité de se gouverner? Cette singulière théorie de la *Minerve* est si en dehors des règles de la plus élémentaire logique, qu'on reste un moment abasourdi. Mais les lignes suivantes corrigent amplement cette naïveté volontaire :

Sans la discipline qui rallie sous un chef les forces éparées, sans le sacrifice honnête et raisonné de l'opinion individuelle, aucun régime ne sera stable. Une nation en dehors de cette discipline est vouée à tous les hasards, à toutes les aventures.

C'est entendu. Pour échapper aux hasards et aux aventures politiques qui plongent les gouvernés dans des crises fatales, il ne faut dans l'arène que deux partis adverses, bien disciplinés, c'est-à-dire esclaves des ambitions d'un homme qui donne le mot d'ordre. Selon la *Minerve*, cette organisation supérieure existe en Angleterre et au Canada.

o \* \*

Mais puisque la discipline et la dualité de parti exemptent le peuple des *hasards* et des *aventures*, d'où vient qu'un lieutenant-gouverneur ait pu impunément violenter la Province, annuler les décisions sacrées de l'électorat, arrêter net la marche des affaires, mettre au pouvoir ses séides et plonger dans la détresse ou dans la ruine d'honnêtes fonctionnaires chargés de famille, n'ayant d'autre défaut que d'occuper un poste convoité par des incapables ou par des complices?

Où est donc, avec notre discipline tant prônée, la garantie pour l'électeur que sa volonté sera respectée? Que devient la sécurité commerciale? A quels hasards la prospérité de la nation n'est-elle pas livrée, lorsqu'au nom de la discipline politique vous pouvez accomplir toutes les violences, tous les dénis de justice, tous les coups d'État?

Les groupes, ce que la *Minerve* appelle les factions, pour quelques inconvénients qu'ils offrent, présentent des avantages précieux, au premier rang desquels nous plaçons le pouvoir modérateur qu'ils exercent sur toute la machine gouvernementale.

C'est bien d'avoir un gardien fidèle; c'est mieux d'avoir un contrôleur intéressé.

La *Minerve* est si peu convaincue de la valeur de ses sentences, qu'elle fait maintenant des hypothèses séduisantes :

Cela ne signifie pas qu'il faille ignorer les irréguliers, les vacillants, les sifustiers de la politique. Mais ceux-là ne se rallieront qu'à l'armée qui saura se faire respecter par sa

bonne tenue, son obéissance à ses chefs, son union dans l'intérêt général.

Cela sent le militarisme à plein nez. Il faut à tout prix de la bonne tenue et de l'obéissance dans l'intérêt général; sous-entendez dans l'intérêt du général, du chef, du César!

Mais la *Minerve* a besoin de renfort; elle cite un fragment d'article de la *Gazette* de Montréal qui a traité le même sujet en novembre dernier :

Les conditions de la politique en France donnent un bon exemple du fonctionnement des groupes, en ce qui les distingue des partis systématiques. Ces derniers, tels que nous les avons en Angleterre, depuis un couple de siècles, reposent (comme toute la constitution anglaise telle que mise en opération par les cabinets et les parlements) sur la base des compromis. "Les théories absolues, dit un économiste anglais, sont éminemment le côté faible de la politique française." C'est un faible, en effet, que de pousser la conséquence logique jusqu'à en faire une condition *sine qua non* de toute mesure dont le but pratique est de servir au bien-être de l'humanité. La civilisation ne doit pas son avancement à la logique. La logique humaine est sans cesse en butte aux surprises et aux énigmes.

Jusqu'ici, chaque fois qu'on s'est écarté du système anglais adopté par les partis systématiques, le résultat a été presque invariablement dans le sens si vigoureusement indiqué, il y a un siècle et demi, par Horace Walpole.

Ne retenons qu'une chose de cette tirade qui pêche par bien des points. Les partis systématiques, c'est-à-dire les partis tels qu'ils sont organisés en Angleterre et au Canada, reposent sur la base des compromis, dit la *Gazette*. Nous pensons que c'est là un vice auquel échappent les partis organisés par groupes, parce qu'ils sont basés sur la loi des *concessions*, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Mais ce n'est pas pour faire une étude comparée des différents systèmes politiques en usage ici ou là que nous avons pris la plume; c'est pour mettre en garde les gens crédules contre le piège tendu par la *Minerve*.

Un adage populaire prétend que de la discussion jaillit la lumière; les *Castors*, par la voie de la *Minerve*, ont retouché ce proverbe, et disent que de l'obéissance passive jaillit le bonheur des peuples.

Quelle bonne blague!

LUPUS.

Le curé de Ste-Agathe a jugé à propos de ne pas baptiser l'enfant de M. Hilaire Plouffe parce que ce dernier n'avait pas payé son supplément.

On est allé à une paroisse voisine pour faire laver la tache originelle du petit nouveau-né, mais on a été mal reçu et on a dû s'en retourner.

Le pauvre enfant n'a pu être baptisé qu'un mois après sa naissance, grâce aux épargnes que sa grande sœur a pu faire en travaillant à la journée.

Et si le bébé, être inoffensif qui n'avait jamais fait de mal ni au curé ni à personne, était mort durant cet intervalle, que serait-il arrivé?

## VARIETES

## GHISLAINE LIEVEKYNDT

*Un procès de sorcellerie dans les Flandres  
au XVIIe siècle.*

Ceci est le récit du supplice de mon arrière grande tante. Je le donne pour ce qu'il vaut. Il est extrait à coté de mes archives de famille des archives du présidial de Bailleul. Dans ce précieux dépôt on rencontre d'intéressants parchemins, les registres de la bourgeoisie qui fournissent d'amples renseignements sur la vie sociale et sur les corporations flamandes au XVIe et XVIIe siècles.

Au point de vue des juridictions nous constatons que les bourgeois étaient jugés par leurs pairs, c'est-à-dire par ceux qui, après avoir passé leur première nuit de noces à Bailleul, demandaient et obtenaient le lendemain leur inscription sur les registres de la bourgeoisie, où se trouvaient inscrits d'office les fils des dignitaires qui avaient rendu des services mémorables à la Cité. Ces bourgeois héréditaires étaient en quelque sorte des *patriciens*, dotés de certains privilèges.

Le carillon quelque peu enrôlé déjà a donné sa dernière note où miaule une vieille ballade. Il est neuf heures, des chars tous remplis de moissonneurs encombrant le "Groot Marckt" de la petite ville de Bailleul. Aujourd'hui les faucilles ne couperont pas le blé d'or qui tombe en gerbes avec les bluets et les coquelicots. Le soleil d'août darde ses chauds rayons et semble appeler dans les champs les rudes travailleurs ; mais sur la place un spectacle les retient immobiles sur leurs chars. Des trompettes placées de chaque côté de la "Bretèque," cette loggia où se lisaient les arrêtés du magistrat du siège présidial, ont lancé dans l'air des sons aigres et lugubres, un roulement de tambours a répondu : ce sont les confrères de Saint-Donat et de Saint-Antoine dont les étendards et les bannières étincellent. Puis l'on voit sur les marches de l'Hôtel de Ville descendre une jeune femme aux cheveux blonds rejetés sur le vêtement blanc qui la recouvre comme une gainie et la fait ressembler à ces apparitions de nos vitraux, où brillent dans les pierreries de chastes figures, des femmes aux formes esquissées à peine dessinées sous la robe virginale.

"A bas la sorcière !" crie la foule ivre, qui a passé la nuit à boire dans les tavernes qui entourent le "Royaert." — Un glas funèbre retentit au beffroi, les cloches des églises sonnent un trépas. Mais dans la foule pas un frisson ; ce jour d'août est une fête, les moissonneurs chôment sans redouter l'orage de demain qui peut tromper leurs espérances. Tout est joie : les incendies qui ont ravagé la ville ne se reproduiront plus — ce feu n'était-il pas allumé par ces sorcières, et Ghislaine Lievekyndt n'était-elle pas à la tête du mouvement ? — A côté des archers, des tisserands, des foulons, les gardes forment escorte aux juges qui ont condamné la malheureuse, dont le seul tort était d'avoir conservé dans son âme la vieille fierté flamande et le sentiment de l'indépendance qui animait tous les cœurs avant la domination de l'Espagne.

La foule continue à hurler, les cloches pleurent, le carillon tintinnabule joyeusement et les trompettes résonnent des sons les plus aigus. Ghislaine Lievekyndt est montée sur le char à bancs du "Grand Avoué." Elle regarde cette foule qui, hier encore, la saluait en bonne châtelaine et qui n'a plus pour elle aujourd'hui que des injures et des vociférations. Le cortège se forme, les tambours battent, le greffier lit la sentence et l'on apprend que "la sorcière Ghislaine Lievekyndt, ayant été condamnée par la Cour féodale de Bailleul, avait été retenue prisonnière, et que l'on attendait la sentence de la Cour de Gand, mais que ses forfaits ayant surexcité l'opinion publique, le jugement devait être exécuté sur l'heure." — Un mouvement se produit dans la foule, et toutes les cloches à la fois lancées à pleines volées donnèrent le signal du départ.

Voilà ce qu'était devenue en 1660 la vieille Flandre. Les juges étaient à la fois les accusateurs et les héritiers des victimes. On n'en voyait pas beaucoup à cette époque de sorciers pauvres hères dans les présidiaux de Bailleul et de Bergues Saint-Winoc. — Les Espagnols qui s'étaient toujours comportés en envahisseurs n'avaient eu d'autre souce que de battre monnaie sur ce peuple richissime et laborieux, et, la superstition aidant, la formule avait été facile à trouver. — Ne vous désespérez pas, gens du tribunal de première information, ne redoutez pas que la Cour suprême de Gand puisse briser votre décision. Allons, servez-nous un bon sac de pistoles d'or de première frappe, et nous vous autoriserons à inscrire dans votre coutume une rubrique qui vous fera de plus en plus les héritiers des riches sorciers ; c'est ainsi que l'on édicta que "la sentence serait exécutée *nonobstant appel* quand les bonnes mœurs de l'ordre public l'exigront."

Ainsi, les descendants des vieux Flamands, qui faisaient des révolutions pour défendre leur indépendance et décrochaient l'arquebuse pour soutenir leurs libertés communales, comme nous les voyons dans les tableaux de nos vieux maîtres, en étaient arrivés à ce point d'abaissement ; les vainqueurs les avaient pétris de leurs superstitions. Eux qui, au temps de la féodalité, ne savaient pas combien il est pénible de courber le joug sous la domination de quelque seigneur brutal, étaient devenus ce peuple abruti, et c'est pour voir brûler une femme dont l'âme est toute vibrante des chaudes aspirations de la race d'autrefois, que cette foule se trémousse et se gaudit comme en un spectacle.

Est-ce que vraiment, au temps héroïque de la Flandre, alors que les Pays-Bas et les Républiques d'Italie étaient les pays les plus civilisés de notre Europe, est-ce qu'un homme aurait imaginé d'arracher à sa famille tout être accusé par une dénonciation quelconque et de le traduire devant un tribunal d'avance disposé à le condamner ? N'est-ce point pourtant ainsi que cette femme courageuse, Ghislaine Lievekyndt, avait été livrée, dans la salle de justice, sous le vieux beffroi, toute nue, aux mains de l'exécuteur, qui l'avait engagée à lui fournir une gratification honnête afin qu'il put démontrer qu'elle n'était pas possédée du diable.

Vous savez, en effet, que ce petit bourreau local, — un bon usurier de l'époque — piquait de son stylet les graisses du mollet ou de l'oinoplate pour que le sang ne jaillit pas, quand il n'avait pas reçu son pot-de-vin, d'où l'on concluait que l'accusée était en possession du *Stigma diabolique*. Au contraire, c'était en pleine chair qu'il piquait son aiguillon d'acier quand sa victime avait jeté quelques pistoles d'or dans sa poche ; et alors, le sang pur coulait et le diable était déclaré n'être point de la fête. — Nous avons vu au Salon de 1888 un tableau du peintre belge Van Hove qui rendait en perfection cette petite scène de la torture préalable des sorciers.

Ghislaine Lievekyndt n'était pas de cette trempe, et de crainte de céder à la douleur devant ce tribunal composé de tortionnaires et d'héritiers, elle avait, par bon acte devant un partageur, déclaré que si, au cours du procès, son âme faiblissait, elle n'en restait pas moins innocente. Nous avons vu que la foule était bien embauchée et que le magistrat n'avait pas à lui reprocher de manquer d'émotion.

Un concert de hurlements la mena jusqu'à la petite colline du *Sgravens'berg*. Là le bûcher était préparé, elle y monta lentement, jeta un dernier regard sur le petit clocher de Meteren, son pays natal, un frisson fit grelotter son corps, deux grosses larmes brillèrent dans ses yeux, puis dans le crépitemment du feu sous le brasillage du bûcher on vit la flamme mordre sa robe et illuminer ses cheveux, cerclant sa tête d'une auréole. C'est alors, au moment où elle rendit le dernier soupir, qu'arriva de Gand, la cité des Arts et de la liberté, la ville de Van Eyck et d'Artevelde, le courrier qui apportait la sentence d'acquiescement et ordonnait la mise en liberté.

Elle mourut donc victime d'un fanatisme que ne sauraient excuser ni l'ignorance du temps, ni les calamités publiques ; victimes aussi, ce qui est plus grave, de la faiblesse criminelle des juges, qui n'auraient point dû se laisser intimider par les cris d'une multitude insensée et mettre le comble à leur forfait en autorisant, sans attendre l'arrêt définitif, l'exécution d'une peine capitale portée dans une condamnation inique.

L'étude du dossier révèle l'effet produit, en ces jours de superstition populaire, par une intelligence d'élite bien supérieure à tout ce qui l'entourait. Les chefs d'accusation, comme dans tous les procès de ce genre, n'étaient appuyés sur aucun fait précis. Aussi, ne faut-il point s'étonner que Ghislaine Lievekyndt, condamnée à Bailleul, ait obtenu un acquiescement complet à Gand, alors que les fonctions de juge et le rôle d'accusateur ne se trouvaient plus confondus sur la tête de ses ennemis personnels.

On comprend, en analysant des procès de cette nature, combien les Espagnols avaient dénaturé le caractère flamand, si fier jadis et si jaloux de son indépendance. La domination française, qui est survenue peu d'années après la condamnation dont nous venons de rendre compte, n'a pas tardé à faire renaître plus de douceur et de tolérance

dans les esprits. Peut-être serait-il curieux de constater que cette lune de miel française, qui a succédé en Flandre aux jours sombres de la domination espagnole, n'a pas ouvert, en ce pays, les esprits aux idées philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui, dans les autres provinces, préparaient les cœurs aux luttes émancipatrices de la Révolution. Cette étude serait d'autant plus intéressante à faire que les Flamands du XIV<sup>e</sup> siècle étaient, à coup sûr, dès cette ointaine époque, de fervents amis de la liberté.

VICTOR DE SWARTE.

## RATIONALISME

La *Liberté* ayant eu l'audace de publier ce qui suit à l'occasion du décès de M. Joseph Brazeau, étudiant en droit de Montreal :

Il avait des opinions arrêtées et fort larges, et *il n'avait pour croyances que ce que sa raison et sa conscience lui permettaient de croire.*

le *Courrier de St. Hyacinthe* grimpe sur ses grands chevaux, et dit : —

La *Liberté* laisse croire que M. Brazeau était un rationaliste, quand ses funérailles indiquent qu'il est mort chrétien, croyant ce que croit et enseigne l'Eglise catholique.

Cet éloge renferme une insulte à la mémoire du jeune défunt qui fut enterré en terre bénie, après un service célébré avec pompe dans l'église de Ste. Scholastique.

Or, cette église condamne le rationalisme qui admet la raison comme source unique de la vérité, à l'exclusion de la révélation et de la foi :

Comme le rappelle le Concile du Vatican : — " L'Eglise catholique a toujours tenu et tient d'un consentement perpétuel qu'il existe deux ordres de connaissance, distincts non seulement par le principe, mais encore par l'objet : distincts d'abord par le principe, parce que dans l'un nous connaissons par la raison naturelle, dans l'autre par la foi divine ; distincts ensuite par l'objet, parce qu'outre les vérités auxquelles la raison naturelle peut atteindre, Dieu propose à notre croyance des mystères cachés en lui-même que nous ne pouvons connaître que par la révélation divine."

Maintenant pour ne pas rater une occasion de nous être désagréable, l'organe de M. Bubus nous décoche le trait suivant :

La feuille de Ste. Scholastique est la digne émule de la CANADA-REVUE. Dans le but de semer l'ivraie de la libre-pensée, elle cherche à ternir la mémoire de son ami mort en paix avec Dieu.

Nous ne releverons pas cette ignoble calomnie de la part d'un impuissant organe qui a toute honte eue.

Nous avons mieux à faire que cela.

Nous ne discuterons pas non plus le *rationalisme*.

Helas nous verrions encore une foule de gens qui ne savent même pas ce que le mot signifie s'exclamer avec une feinte indignation : *Les dogmes, monsieur, les dogmes ; ne touchez pas aux dogmes !*

On leur a appris ce mot là, et ils le répètent si bien,

Pour nous défendre nous nous contenterons de citer la dépêche suivante qui a fait tout le tour de la presse sans être démentie.

Rome, 4 avril. — Le Pape Léon XIII vient de terminer l'examen de la question de l'étude des écritures. Sa Sainteté a consacré son enquête spécialement aux opinions diverses des savants sur les grandes questions bibliques. Sa Sainteté va adresser une lettre aux Evêques, pour les charger d'enjoindre à leurs fidèles de se livrer à une étude plus approfondie des Ecritures, et de donner dans les écoles une plus large place à l'étude et à l'application critique de la science d'interprétation. Le Pape signale la nécessité de suivre la voie du progrès et des découvertes modernes pour adapter le catholicisme aux besoins du jour.

Voilà pourtant une démarche qui semble rudement rationaliste, hein, M. Bubus ?

Le Pape vogue à plein bord dans l'océan de la Libre Pensée, s'il faut vous en croire.

Allez-vous excommunier le Pape ? Vous en êtes bien capable !

RATIO.

## Le Mouchard Le Caron.

L'état d'âme dont nous allons entretenir le lecteur est celui du mouchard de profession. Il n'y en avait guère, jusqu'ici, de moins connu. Ceux dont il est le partage avaient toujours gardé avec un soin jaloux le secret de leurs impressions. Ils cherchaient obstinément l'ombre et le silence ; on aurait dit qu'ils mettaient une sorte de pudeur à occuper le moins possible le public de leur personne, et qu'ils comprenaient, dans une certaine mesure, les préjugés dont ils sont l'objet.

C'est un signe des temps que l'un d'eux ait rompu avec la tradition au point d'écrire des Mémoires et de les imprimer de son vivant, ornés de son portrait, sans avoir l'air de se douter qu'il s'exposait à des commentaires désobligeants. Les curieux de psychologie morbide ne s'en plaindront pas ; il est intéressant de savoir comment ces honnêtes gens envisagent leur métier et ce qu'ils pensent d'eux-mêmes. Mais je ne crois pas qu'on ait publié depuis longtemps de document aussi humiliant pour la société contemporaine, aussi symptomatique de la décadence du sens moral, que la *préface* impudente dans laquelle le major Le Caron, espion politique au service du gouvernement anglais, ayant travaillé vingt-cinq ans à envoyer, moyennant salaire, ses amis et connaissances au bagne et à la mort, réclame fièrement pour lui-même l'estime et la considération publiques. Il aurait été un grand patriote ou une fleur de chevalerie, un Washington, un Bayard, qu'il ne le prendrait pas de plus haut.

"Il y a, dit-il, des choses dont je ne puis naturellement pas parler ; mais dans tout ce que je dirai, mon récit sera absolument digne de foi."

"Ce langage peut paraître étrange venant d'un homme qui, pendant plus d'un quart de siècle, a joué un double rôle, et qui, aujourd'hui, n'est pas le moins du monde honteux d'aucun de ses actes, sans excep-

tion. Mais il ne faut pas juger une vie d'après les apparences et les mobiles visibles ; il faut la juger d'après les sentiments et les impulsions qui prennent la conscience pour inspiratrice de la conduite et arbitre de la destinée. Je sais que dans un temps prosaïque et froid comme le nôtre, il ne faut pas espérer de faire bien comprendre aux gens qu'un homme tel que moi a pu embrasser, de sa libre volonté, l'existence qui a été la mienne, et obéir cependant à des motifs si purs, être si dépourvu d'instincts égoïstes, qu'il réclame aujourd'hui, à la barre de l'opinion publique, les titres d'honnête homme et d'homme loyal.

"Telle est pourtant ma prétention."

La preuve de la pureté de ses motifs, c'est qu'il était mal payé. Le gouvernement anglais lésine sur le chapitre des "agents secrets." Le major Le Caron recevait perpétuellement des semonces pour avoir trop dépensé dans ce qu'on pourrait appeler ses tournées d'inspections, et il l'a gardé sur le cœur, parce qu'il aime l'ouvrage bien fait. Or, il est impossible d'espionner proprement des gens qui vivent largement, si l'on est soi-même un pauvre diable, obligé de regarder à tout. Cela saute aux yeux, même sans être du métier. L'Angleterre se repentira un jour de ces économies de bouts de chandelle. Elles lui coûteront cher ; c'est le major Le Caron qui le lui dit. On ne trouve pas tous les jours des hommes de sa valeur qui soient disposés à se faire mouchards pour un salaire "dérisoire".

Le regret de ne pas avoir été plus grassement rétribué est le seul qu'il emporte de sa carrière. — "Contraint, dit-il, par diverses circonstances, de jouer un rôle que je n'avais jamais cherché, mais auquel je me suis fait volontiers par des raisons de conscience je ne puis pas admettre qu'il y ait eu du déshonneur à cela, ni plaider les regrets. J'ai contribué à sauver des vies, à rendre des services aux sociétés, à faire triompher le droit et la justice, à confondre les ennemis des lois et les aspirants-assassins. Ces souvenirs sont ma consolation et ma récompense. Il ne me reste pas grand'chose d'autre, ni comme consolation, ni comme récompense. Je connais la légende qui associe ma besogne à des sommes fabuleuses et des récompenses fréquentes. Je voudrais bien que ce fût vrai. Il en serait d'autant plus doux de me souvenir. Mais hélas ! la réalité est bien différente !" Le major Le Caron affirme qu'il y a été plus d'une fois de sa poche. Il travaillait pour l'amour de l'art ; c'est le signe des grandes vocations. Voici comment la sienne s'est révélée.

Il est Anglais, du comté d'Essex. En 1861, il eut la fantaisie d'aller guerroyer aux Etats-Unis dans l'armée du Nord, d'où son titre de major. A la conclusion de la paix, il se fit médecin et se fixa en Amérique. C'était le beau temps du fénianisme. Les émigrés et les réfugiés irlandais ne pensaient à rien moins qu'à soulever l'Irlande ou à envahir le Canada. Le Caron connaissait leurs menées par un de leurs chefs, qui avait été son frère d'armes dans la guerre de Sécession, et il en écrivait à sa famille d'Angleterre. De fil en aiguille, il arriva qu'étant venu voir les siens à l'automne de 1867, il reçut des offres du ministère de l'intérieur : "—On me proposa de devenir

un agent salarié du gouvernement. Mon rôle devait consister à me faire admettre dans les rangs des fénians, à mon retour aux États-Unis, afin d'espionner les rebelles."

Il n'est pas à la portée de tout le monde de recevoir sans broncher, à brûle-pour-point, une offre de cette nature. On dut être content, au ministère, de l'attitude du néophyte. C'était bien la sérénité de l'homme qui a trouvé sa voie, et qui en est heureux. Pas une hésitation ; pas même un petit mouvement de surprise : "— J'en avais eu le pressentiment, dit-il avec une ingénuité délicieuse. J'avais fait d'avance toutes mes réflexions, et j'étais arrivé à la conclusion que j'accepterais, ce que je fis en effet. *Mon caractère aventureux me rendait cette idée sympathique.*" Il était décidément prédestiné.

À peine de retour aux États-Unis, il se mit à l'œuvre. Il se flatte d'avoir été supérieur dans son métier, et nous l'en croyons sans peine. La Providence, qui veille à la destruction des méchants, lui avait refusé tout ce qui aurait pu le gêner dans ses fonctions. Il n'avait aucun préjugé, ce qui est une grande force, et aucun sentiment d'humanité, ce qui est une force encore plus grande. Le jour venu, il livrait ses amis, les plus intimes, les plus confiants, avec la tranquillité d'âme et la bonne conscience du marchand à qui l'on a payé d'avance une bourriche de gibier. Certaines pages de son livre sont d'une férocité à donner le frisson. En voici un exemple.

Les chefs fénians l'avaient accueilli à bras ouverts, et l'employaient à organiser l'armée destinée à envahir le Canada. (Ici, le major Le Caron ouvre une parenthèse pour nous apprendre que les fénians lui donnaient, pour entrée de jeu, 300 fr. par mois d'appointements fixes, plus 35 fr. par jour de frais de déplacement. Il eut un avancement rapide, grâce à la confiance aveugle qu'il avait su inspirer. Son salaire — le ciel soit loué! — devint ainsi un peu moins "dérisoire.")

On fut prêt à prendre la campagne au printemps de 1870. Le gouvernement des États-Unis regardait faire d'un œil paternel. Son chef, le Président Johnson, assura le général irlandais de "toutes ses sympathies", en présence de Le Caron, et ajouta "qu'il était disposé à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour les aider."

La petite armée irlandaise passa la frontière le 26 avril. Soit hasard, soit prévoyance, Le Caron était à l'arrière-garde. Il avait communiqué le plan des siens à l'ennemi, et il savait que ses camarades marchaient à la boucherie. Lui, cependant, regardait de loin, et l'on va voir à quoi il songeait, pendant ces minutes d'attente.

"Indifférent aux suites, j'attendais pour voir ce qui allait arriver. La scène que j'avais devant moi, du haut de la colline où était postée notre compagnie, valait vraiment la peine d'être étudiée. Quelque comiques qu'en fussent bien des éléments, le charme de la nature dominait tout, et m'arrachait un tribut de respect et d'admiration. À ma droite était une jolie vallée, au milieu de laquelle coulait un petit cours d'eau, qui formait la frontière canadienne. De l'en-

droit où j'étais, une pente gazonnée, fraîche et douce, descendait gracieusement jusqu'au bord de la petite rivière, tandis que, sur l'autre rive, se dressaient les monarques d'une forêt canadienne, dominés par le profil pittoresque et hardi d'un grand rocher. Les brises caressantes d'une matinée de printemps se jouaient sur nos visages, tandis que les brillants rayons du soleil allumaient des feux sur nos baïonnettes et dansaient sur l'eau, au-dessous de nous."

Tout lui paraissait riant. S'il est vrai qu'un paysage soit un état d'âme, la description qu'on vient de lire est la meilleure preuve de la bonne humeur heureuse, sans mélange d'aucune arrière-pensée fâcheuse, avec laquelle Le Caron attendait le sanglant dénouement. Il trouvait même cela "comique"!

Il décrit la marche des Irlandais à travers la vallée et la rivière. On n'apercevait pas un ennemi :

"Les grands arbres de la forêt cachaient les volontaires canadiens, placés en embuscades. Les fénians avançaient avec enthousiasme, convaincus que personne ne se doutait de leur approche. Mais ils n'allèrent pas bien loin.

"Encore quelques pas, et les ping! ping! des soldats en embuscade sifflèrent à leurs oreilles. Les Canadiens firent une décharge meurtrière, droit dans leurs rangs. Pris entièrement par surprise, ils s'arrêtèrent, rompirent les rangs et s'enfuirent."

Les Irlandais se reformèrent un peu en arrière, mais inutilement. Après quelques escarmouches, il fallut repasser la frontière.

Notre héros s'était dérobé précipitamment à ses troupes pour aller recevoir les félicitations de l'ennemi : "— J'étais, dit-il, tout fier de mon succès, et pressé de me montrer." Les Canadiens ne lui ménagèrent pas les compliments, et ce fut un bon moment, au milieu de beaucoup d'autres, car il nous confie que sa vie était très agréable. Il avait parmi les fénians des relations charmantes, qui lui valaient de bonnes soirées, surtout lorsqu'il venait opérer à Londres ou à Paris. Les chefs avaient toujours la bourse bien garnie, et il entraînait dans leur système de mener un certain train. Que de dîners fins le major Le Caron a picorés dans leurs assiettes! C'était les petits revenants-bons du métier, et il les appréciait : il avait le goût délicat.

D'autre part, ses petits travaux lui procuraient des joies d'artiste. Le gouvernement anglais demandait quelque fois des choses très difficiles. Le major Le Caron, homme intègre, n'a jamais reculé devant aucune tâche sous prétexte qu'il était mal payé. Rien ne lui coûtait pour mener à bien une entreprise, ni les faux serments, ni les faux papiers, ni les vols de documents. Il trouvait en lui-même sa récompense. Quand il avait contribué à envoyer au bain quelques patriotes irlandais, sa conscience professionnelle s'épanouissait. Il était fier du major Le Caron pour l'Angleterre, sa patrie.

On l'a averti que l'Angleterre pourrait bien être ingrate à son égard, et lui ménager la considération, après lui avoir ménagé l'argent. "J'ai entendu soutenir, dit-il, que l'idée du Service Secret répugnait au cœur britannique, où sont infusés les plus purs

principes de liberté." Il a de la peine à le croire. Il a interrogé sa conscience, et sa conscience lui a répondu qu'il n'avait pas l'ombre d'un reproche à se faire.

Le major Le Caron jouit aujourd'hui "sur le sol anglais" du repos qu'il a si bien gagné. Il a la paix de l'esprit, et termine son livre comme il l'avait commencé, en déclarant qu'il n'admet pas que sa conduite ait besoin d'une seule excuse.

Il y a des gens qui viennent au monde avec les instincts d'un bon chien. D'autres naissent dindon, ou renard, ou serin. Le Caron était né crocodile. Il y a au Jardin des Plantes un petit bassin d'eau chaude, où des crocodiles font la sieste avec des airs de philosophes. Ils sont parfaitement immobiles et leurs yeux semblent clos, mais ils guettent. Leurs gueules sont ouvertes à tout hasard, et, si quelque bras venait à s'égarer trop près de leurs mâchoires, ils le happeraient avec sérénité, sans admettre que leur conduite ait besoin d'excuse. Ces crocodiles sont la famille spirituelle du major Le Caron. Ils ont le même "état d'âme".

## BIBLIOGRAPHIE

On ne connaît pas encore comme elle mérite de l'être l'histoire des Beaux-Arts au XVIII<sup>e</sup> siècle; et celui qui veut l'étudier de près se trouve arrêté, pour ainsi dire, à chaque instant par des difficultés insurmontables. Les monographies que publie successivement la Librairie de l'Art, dans sa collection des *Artistes célèbres*, ont pour objet de remédier à ce fâcheux inconvénient; on sait qu'elles s'adressent au grand public sans négliger pourtant ce qui peut contribuer à l'avancement de la science et rendre service aux spécialistes. C'est le cas pour le volume qui vient de paraître: la vie de *Philippe de Champaigne* et celle de son neveu *Jean Baptiste* ont été sérieusement étudiées; ces deux personnages ont été replacés dans leur véritable milieu, et tous deux apparaissent comme les peintres ordinaires du célèbre monastère de Port-Royal. Cette circonstance, que Sainte-Beuve n'a pas assez mise en lumière, contribue à mieux faire comprendre le caractère de leur talent. L'ouvrage est illustré de 55 gravures.

*L'Art*, revue bi-mensuelle illustrée, 8, boulevard des Capucines, Paris.

Sommaire du No. 693, 1<sup>er</sup> Avril 1893.

TEXTE. — La Fin d'un musée. — La Vente Spitzer, par Emile Molinier. — Courrier musical, par Adolphe Jullien. — Courrier de l'Art. — Bulletin Bibliographique, par P. L., en tête de la troisième page de la couverture de cette livraison.

GRAVURES HORS TEXTE. — Portrait d'Hélène Fourment, eau-forte de Henri Lefort, d'après P. P. Rubens (le placement de cette gravure sera ultérieu-

rement indiqué). — Collection Spitzer: Assiettes en faïence de Faenza, Gubbio. Caffaggiolo. Castel-Durante. (A placer en regard de la page 163).

GRAVURES DANS LE TEXTE. — Scène du roman de Tristan et Yseult; — L'Amour dardant ses flèches; — La Descente de croix; — Un Tournoi; — Grande cruche en grès; — Vase en faïence de Deruta; — La Charité; — Scène de la légende de Saint-Antoine de Viennois; — La Pieta; — Triptyque en émail peint par Nardon Pénicaut; — Baiser de paix en argent repoussé; — Bahut en chêne sculpté; — Crosse en bronze ciselé et doré; — Siège en bois sculpté et doré; — La Mort de Sainte Catherine; — L'Évangéliste Saint Mathieu; — Fermeoirs de bourse; — Croix en or; — Saint Jérôme; — Saint Jacques le Majeur; — Statue de saint évêque en argent doré; — Saint Michel terrassant le démon; — Aiguère en dinanderie; — Pendants de cou; — Jeanne de Laval; — Peinture sur verre; — Salière en émail; — Le Mois d'Octobre; — Couteau de table; — Présentoirs; — Trousse en vermeil; — Vase de pharmacie en faïence de Castel-Durante; — Etui en cuir repoussé et ciselé; — Grand plat de faïence de Gubbio. (Collection Spitzer).

## PRIME

M. Fréchette publie en ce moment dans la presse montréalaise une série de lettres adressées à monsieur l'Abbé Baillargé, supérieur du Collège de Joliette, propriétaire de plusieurs journaux et auteur de nombreux opuscules littéraires, économiques et gastronomiques.

Ces lettres paraissent sous un titre général:

### A PROPOS D'ÉDUCATION.

Fréchette y donne libre cours à sa verve railleuse, à sa logique implacable et à son style mordant et martelant.

Lorsque l'exécution sera finie, il ne restera plus rien du petit abbé qui s'est si imprudemment fourré dans le laminoir.

La chance qu'il cherchait depuis si longtemps lui arrive aujourd'hui.

L'étendue de ces lettres nous empêche de les reproduire dans le CANADA-REVUE, mais elles vont, sans doute, paraître en une brochure que nous avons l'intention d'offrir en prime à nos abonnés.

Jamais réquisitoire plus écrasant ne fut écrit sur nos collèges classiques et sur celui de Joliette en particulier.

AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers,  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.,

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	52,053,716
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,753
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients ou le place dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau--No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

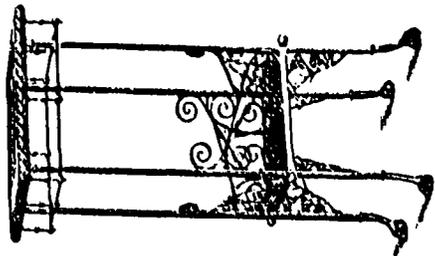
## RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



## THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,  
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour couvrir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

## ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

# Morbleu! J'ai cru qu'ils étaient deux!

## LE GRAND SUCCES DE SALLARD AU PARC SOHMER

PRIX - 35 CENTS.

A. FILIATREULT, Editeur, - 312 rue Craig, MONTREAL.